



ABIOLAB-ASPOSAN

Laboratoire d'analyses environnementales et alimentaires

60, allée Saint-Exupéry • Inovallée • 38330 Montbonnot-Saint-Martin • Tél. 04 76 90 43 48 • fax 04 76 90 34 14

contact@asposan.fr • www.asposan.fr • siret 802 775 361 00016

Accréditation COFRAC - section ESSAIS - accréditation n° 1-5822 - portée disponible sur WWW.COFRAC.FR

Préserveons la santé humaine

RAPPORT D'ANALYSES N° 16-23015-001

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Code client : 7

SPL EAU DE GRENOBLE ALPES

à l'attention de Mme CATALON Anne

1 rue de Normandie

BP 277

38130 ECHIROLLES

TYPE D'ANALYSE : D1

Client : SPL EAU DE GRENOBLE ALPES Commune : CROLLES Zone de prélèvement : 6 215 Lieu de prélèvement : 6215-CROLLES BAS SERVICE Point de prélèvement : Secteur sous RN 90, Lavabo garage des sources,70 AV Ambroise Croizat Origine de l'eau : SIERG Mode de traitement : Nature de l'échantillon : Eaux d'alimentation	Prélèvement effectué le : 30/05/2016 à 09:30 Par : Guillaume Matraire , technicien préleveur En présence de : Pluies dans les 10 jours précédents : Abondantes Observations In Situ : Echantillon réceptionné le : 30/05/2016
--	--

Le prélèvement a été réalisé sous accréditation COFRAC selon la norme : FD T90-520

Paramètre	Résultat	Unité	Date d'analyse	Méthode	Limite de qualité (arrêté du 11 janvier 2007)	Référence de qualité (arrêté du 11 janvier 2007)
Température de l'air	16,3	°C	30/05/2016			
Température de l'eau	18,3	°C	30/05/2016			25
Odeur	Normale		30/05/2016	Qualitatif		
Saveur	Normale		30/05/2016	Qualitatif		
Couleur	Normale		30/05/2016	Qualitatif		
O Bactéries aérobies revivifiables à 22°C	<1	UFC/ml	30/05/2016	NF EN ISO 6222		
O Bactéries aérobies revivifiables à 36°C	<1	UFC/ml	30/05/2016	NF EN ISO 6222		
O Coliformes totaux	<1	UFC/100ml	30/05/2016	NF EN ISO 9308-1		0
O Escherichia coli	<1	UFC/100ml	30/05/2016	NF EN ISO 9308-1	0	
O Entérocoques intestinaux	<1	UFC/100ml	30/05/2016	NF EN ISO 7899-2	0	
O Ammonium (NH4)	<0,02	mg/l	30/05/2016	NF T90-015-2		0,1
O Conductivité à 25°C	365	µS/cm	30/05/2016	NF EN 27888		[200 - 1100]
Température de mesure de la conductivité	20,2	°C	30/05/2016			
O pH	8,0	Unité pH	30/05/2016	NF EN ISO 10523		[6,5 - 9]
Température de mesure du pH	19,8	°C	30/05/2016			
O Turbidité	<0,10	NTU	30/05/2016	NF EN ISO 7027	1	2

LIMITES DE QUALITE : (Interprétation par rapport aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine définies dans l'arrêté du 11 janvier 2007 conformément aux articles R1321-1 à R1321-63 du code de la santé publique).

Aucun dépassement par rapport aux limites de qualité n'est à signaler pour les paramètres analysés.

REFERENCES DE QUALITE : (Interprétation par rapport aux références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine définies dans l'arrêté du 11 janvier 2007 conformément aux articles R1321-1 à R1321-63 du code de la santé publique).

Aucun dépassement par rapport aux références de qualité n'est à signaler pour les paramètres analysés.

Véronique Marais
Responsable laboratoire
Signataire habilité

Copie envoyée à : -SPL EAU DE GRENOBLE ALPES- Mr LAHAYE 38003 GRENOBLE CEDEX 1
-SPL EAU DE GRENOBLE ALPES- Mr BRUN 38130 ECHIROLLES

Note d'informations sur les résultats : Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.

Abréviations utilisées : UFC : Unité formant colonie. NPP : Nombre le Plus Probable. ST : Analyse réalisée par un sous-traitant. MS : matières sèches.

NA : Pour un paramètre correspondant à un total de molécules, cette mention signifie qu'aucune molécule n'a été quantifiée.

Les valeurs des limites et références de qualité sont exprimées dans l'unité du paramètre.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole O. Seules les déclarations de conformité portant sur des analyses réalisées dans leur totalité sous accréditation sont couvertes par l'accréditation.

Il n'a pas été tenu compte explicitement de l'incertitude associée au résultat.

Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.



ACCREDITATION N° 1-5822
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR